

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 6 DÉCEMBRE 2016 / N° 23

Président : M. Jean-Luc Charmillot, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

Monsieur **Jean-Luc Charmillot**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio. Il n'y a pas de public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 41 du 23 novembre 2016
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 20 septembre 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Information concernant le projet d'agglomération de 3^e génération (PA3)
6. Résultat du postulat de M. Alain Ryser intitulé "Télécommunication – Fibre optique"
7. Réponse à l'interpellation de M. Michel Gury intitulé "Des pêcheurs oubliés"
8. Budget 2017
 - a. Fixation de la quotité d'impôt et autres impôts
 - b. Discuter et approuver le budget de fonctionnement
 - c. Discuter et approuver le budget des investissements
 - d. Discuter et approuver les budgets bourgeois
9. Sous réserve d'approbation de la construction d'une crèche/UAPE et/ou de la fusion des communes de Val Terbi et Corban par le peuple, présentation, discussion et adoption d'un crédit de Fr. 220'000.- concernant la transformation des bureaux de l'administration communale et des loges pour les artistes; donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation du projet
10. Sous réserve d'approbation de la construction d'une crèche/UAPE par le peuple, présentation, discussion et adoption d'un crédit de Fr. 60'000.- pour la pose de capteurs photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de la crèche; donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation du projet
11. Suite à l'acceptation de la modification du plan d'aménagement local sur les parcelles 10, 11, 13, 961 et 2016; décider l'échange de la future parcelle 3400, propriété de la Commune mixte de Val Terbi contre la parcelle 1026, propriété de la Bourgeoisie de Vicques
12. Ratifier la décision de l'Assemblée des délégués à la rénovation des salles d'économie familiale
13. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2017

- a. Présidence
- b. 1^{ère} vice-présidence
- c. 2^{ème} vice-présidence
- d. 2 scrutateurs

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des conseillers généraux.

Présents : Madeleine Brêchet, Jean-Paul Bindy, Luc Chalverat, Jean-Luc Charmillot, Vincent Charmillot, Martial Chételat, Régis Chételat, Martin Clerc, Laurent Der Stepanian, Xavier Dobler, Michel Gury, Daniel Joray, Romain Lambert, Philippe Limacher, Dorothée Lovis, Pierre Lovis, , Mme Dominique Rudolf, Alain Ryser, Pierre-Henri Scherer.

Excusés : Carlos Peña Reyes, Samuel Rohrbach

Non-excusé : Pascal Lachat

20 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur le maire est présent ainsi que les 5 conseillers communaux. Mme Chételat-Jan Françoise est excusée.

2. Procès-verbal du Conseil général du 20 septembre 2016

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Monsieur le Président** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, **Monsieur le Président** déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Communications

CONSEIL COMMUNAL

Démission de M. Marcel Chételat au sein de l'exécutif communal

Monsieur Michel Brahier, maire

"Par lettre recommandée datée du 24 octobre 2016, Monsieur le conseiller communal Marcel Chételat nous informait qu'il cessera ses activités au sein du Conseil communal de Val Terbi au soir du 31 décembre 2016. Par cette démission, ses diverses activités ou représentations liées à sa fonction cessent en même temps.

Marcel Chételat est un homme de parole et généreux dans ses engagements. Jugez plutôt : lorsqu'il a accepté de faire partie de l'exécutif de la nouvelle commune fusionnée, il a fait part de son intention d'y siéger 2 ans afin de participer au lancement de cette nouvelle entité qui était un beau challenge. Comme il le précise dans son courrier, Marcel est resté en place 4 ans, le temps correspondant à une ancienne législature. Il précise également : « J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler au sein d'un Conseil communal où l'entente a toujours été bonne malgré la complexité des différents dossiers ou enjeux. »

Cher Marcel, au nom du Conseil communal, je te remercie pour ton engagement sans faille au sein de notre Conseil et de ses Commissions. Tu as fait preuve de mesure, de modération, sans entrer dans la polémique politicienne. Je t'adresse mes meilleurs vœux pour le futur. Selon ton souhait, tu pourras consacrer, en premier lieu, beaucoup plus de temps pour ta famille qui s'est agrandie avec l'arrivée d'un petit-fils, et, également de pouvoir disposer de plus de temps libre pour d'autres activités.

Pour repourvoir ce poste, il est utile de préciser que seuls les électrices et électeurs du cercle électoral de l'ancienne commune de Montsevelier sont convoqués aux urnes afin d'élire un conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi sur les droits politiques et de la Convention de fusion en vigueur.

Cette élection complémentaire a été fixée au 15 janvier 2017 et les actes de candidatures devaient être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 05 décembre 2016. Au terme du dépôt des listes, seule la candidature de Pierre Lovis a été enregistrée. Il est donc élu tacitement et entrera au Conseil communal le 1^{er} janvier 2017. D'ores et déjà, je souhaite plein succès à Pierre Lovis dans cette nouvelle fonction et me réjouis de l'accueillir au sein de l'exécutif. Je vous remercie de votre attention".

Déchèterie régionale

Monsieur Yvan Burri, conseiller communal

Les délégués du SEOD ont approuvé le 15 septembre le principe de la construction d'une déchèterie régionale à Courtételle. Cette déchèterie rassemblera une quinzaine de déchets recyclables. A ce stade, les plastiques sont considérés comme des déchets incinérables et ne seront par conséquent pas collectés. Les déchets verts seront traités par les communes.

Les communes conserveront les éco-points tels que nous les connaissons actuellement. Le SEOD aura la charge de la fourniture, de l'entretien et de la vidange des bennes.

La suite de la procédure prévoit une décision des législatifs de chaque commune de district. Il s'agit concrètement de :

1. Prendre connaissance du projet de déchèterie régionale. Approuver le crédit de 4 millions destiné à sa réalisation et autoriser le comité du SEOD à finaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donner compétence au comité pour contracter un emprunt et de le consolider.

2. Sous réserve de l'acceptation du point 1, discuter et décider de l'adhésion de la commune au projet de déchèterie régionale.

Pour le point 1, une décision de la majorité absolue des 22 communes membres (soit 12) est nécessaire pour que le crédit soit validé. C'est le SEOD qui financera la totalité du projet.

Le point 2 correspond à l'adhésion de la commune à la déchèterie régionale. L'adhésion implique la délégation de compétence de la gestion de plusieurs déchets valorisables au SEOD. Le coût prévu de Fr. 27.- par habitant correspond à une adhésion de 62 % de la population, seuil nécessaire à la viabilité du projet. Les communes qui approuvent le point 1 peuvent refuser le point 2. Ce cas de figure est envisageable pour les communes qui souhaitent adhérer plus tard à la déchèterie régionale.

A Val Terbi, le scrutin populaire est fixé au 21 mai 2017. Un débat de fond et le préavis du Conseil général devra précéder le vote populaire, c'est prévu pour mars 2017.

Pour l'heure le SEOD a distribué sous forme de tous-ménages une information afin que la population prenne connaissance des contours de la nouvelle déchetterie régionale.

Pour une information plus détaillée des élus du législatif, l'administration communale tient à votre disposition le projet de déchetterie régionale tel qu'il a été distribué aux délégués communaux.

Je vous donne donc rendez-vous au printemps pour le débat et la prise de position du Conseil général. Merci de votre attention".

CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Président a participé à la rencontre des bureaux législatifs et exécutifs le 22 octobre 2016 à Haute-Sorne. Cette journée a été très instructive.

4. Questions orales

Quel avenir pour ViCulturelle, la commission culturelle ?

M. Martin Clerc, conseiller général

"Lors de sa création en 2006, il était demandé à cette commission spéciale de développer des activités culturelles et de promouvoir le centre communal. Pour cela, le Conseil communal de l'époque mettait à disposition l'infrastructure et s'engageait à couvrir les risques financiers à hauteur de 5'000.- par année.

ViCulturelle a œuvré ardemment et s'est développée tout au long de ces années. Désormais, Vicques est reconnu loin à la ronde pour ces spectacles de qualité. Cette commission dynamique peut se targuer de présenter des comptes équilibrés, alors que c'est rarement le cas dans la culture. Même des bénéfiques représentant 8'000.- ont été réinjectés dans l'équipement de scène : achat de projecteurs, puis réalisation d'un réseau câblé facilitant l'installation lors de spectacles.

Hormis les séances de planification rémunérées par des jetons de présence, le travail fourni lors des nombreux spectacles est assumé par les membres de la commission de façon totalement bénévole. Cela représente plus de 1'200 heures par année entre tous.

Il y a deux ans, le Conseil communal a fait part de sa volonté de sortir les comptes de ViCulturelle du compte de fonctionnement. La garantie de déficit était supprimée. Il était demandé à la commission de se créer un fonds de réserve pour couvrir les éventuelles années déficitaires. Cela a été accepté pour une simplicité de la comptabilité. Mais ce fût un premier message montrant le changement envers cette commission spéciale. Le flou entre une commission communale et une société s'installait auprès de nos autorités.

Le 22 novembre dernier, le Conseil communal a convoqué ViCulturelle dans l'intention de vouloir facturer 4'000.- annuellement pour la participation aux frais de la salle. On retrouve ce montant dans les locations du budget 2017. La commission s'oppose fermement à cette proposition. C'est à l'encontre du principe même d'une commission communale. Et c'est se payer sur le travail bénévole de ses membres.

De plus, le Conseil communal doit reconnaître que c'est grâce aux activités de ViCulturelle et de ses partenariats, que la salle est louée de nombreuses fois. Cette commission rapporte plus que ce qu'elle ne coûte. Les commerces, restaurant et bar du village, profitent également de fruits de ce travail. Sans parler de l'image qu'a désormais Vicques.

Avec cette démarche de vouloir faire payer une commission communale, c'est comme si on demandait aux membres de la commission des finances de faire des ventes pâtisseries pour rembourser la dette, aux membres de la commission des travaux publics de tondre les espaces verts afin de financer l'achat du tracteur, ou à nous les conseillers généraux de se cotiser pour louer la salle dans laquelle nous siégeons. Nous sommes d'accord cela n'a pas de sens.

Je le rappelle, ViCulturelle est une commission communale spéciale, et non une société, avec une décision politique et un cahier des charges. Sans le soutien des autorités communales l'existence même de la commission culturelle est remise en cause.

Malgré cette maladresse, je reconnais et remercie les autorités communales pour les investissements consentis, tels que la motorisation d'une perche d'éclairage et tout bientôt des toilettes dans les loges.

J'en viens à ma question orale : « Est-ce que le Conseil communal a l'intention de supprimer cette commission spéciale ou d'en modifier le mandat ? »

Si ce n'est pas le cas, ayez de la reconnaissance pour ces personnes qui donnent de leurs temps gratuitement à notre commune. Ces nombreuses heures de travail représentent bien plus que la participation financière demandée. Merci".

Réponse du Conseil communal par M. Michel Brahier, conseiller communal

La question posée est : « Est-ce que le Conseil communal a l'intention de supprimer la Commission communale ViCulturelle ou d'en modifier le mandat ? » Et dans ses conclusions, Monsieur le Conseiller général Martin Clerc demande de la reconnaissance de la part du Conseil communal pour les membres de cette Commission qui donnent gratuitement de leur temps au profit de la culture.

En date du 22 novembre dernier, le Conseil communal n'a pas convoqué ViCulturelle, mais bien invité une délégation pour établir un point de situation sur le fonctionnement de cette Commission et de lui faire part de la préoccupation de l'exécutif sur les coûts d'entretien des bâtiments communaux.

En ce qui concerne la forme, le Conseil communal a exprimé clairement sa satisfaction et ses remerciements à tous les membres de ViCulturelle pour leur précieux engagement.

Sur le fond, il s'agissait d'une première séance afin que chaque partie appréhende à sa juste mesure les problèmes posés. Ayant constaté que ViCulturelle octroie la gratuité de la location de la salle pour les manifestations propres à cette Commission, le Conseil communal juge utile qu'une réflexion plus large soit conduite dans le but d'amortir une partie des frais d'exploitation des bâtiments, ceci en matière d'électricité, de nettoyage, de chauffage, etc.

En outre, il est judicieux de rappeler qu'une Commission n'a pas la faculté de représenter la commune envers des tiers. Juridiquement, il appartient bien à la commune de signer les contrats de location.

A l'issue de cette première séance, il a été convenu qu'une nouvelle rencontre ait lieu au début de 2017, tout en invitant chaque partie à réfléchir à la problématique soulevée. Je vous remercie de votre attention".

Monsieur Martin Clerc n'est pas satisfait.

5. Information concernant le projet d'agglomération de 3^e génération (PA3)

La parole est donnée à Monsieur Marcel Chételat, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, notre commune fait partie du Syndicat d'agglomération de Delémont. Pour rappel, les divers thèmes suivants font parties des enjeux de l'AGGLO: économie, habitat, équipements, nature, paysage, énergie, mobilité et espaces publics. Les projets peuvent être soutenus par la confédération jusqu'à 40% pour autant bien entendu que ces derniers entrent dans leurs objectifs. Nous participons donc activement à tous les projets développés dans ce cadre d'activité. En 2007 avait été lancé le PA1, suivi par le PA2 en 2012 et ce soir, nous vous présentons le PA3. Pour rappel également, notre commune participe pour un pourcentage de 9,6% aux coûts de fonctionnement de l'AGGLO (proportionnellement au nombre d'habitants).

La plupart des projets se réalisent dans les communes très proches de Delémont car c'est vraiment le nœud de l'AGGLO comme nous le verrons tout à l'heure sur les différentes cartes présentées. Toutefois, nous sommes touchés directement par exemple dans les projets qui se sont réalisés assez dernièrement pour la Vélo-station ou la nouvelle gare postale car nous sommes également des utilisateurs. D'ailleurs, Delémont a reçu dernièrement le prix FLUX (nœud de correspondance 2016) attribué par l'Union des transports publics. La sélection s'est opérée sur 40 gares de Suisse et c'est celle de Delémont qui a été retenue car elle combine de manière idéale les différents modes de transport. L'AGGLO a fortement contribué à la réception de ce prix. Concernant les projets déjà réalisés chez nous, nous pouvons citer par exemple les pistes cyclables Vicques-Courrendlin et Vicques-Courchapoix.

Voici quelques avantages à faire partie de l'AGGLO :

- ❖ Position de force pour discuter de l'évolution des transports publics car l'AGGLO est fortement concerné dans ce domaine.
- ❖ Poids important vis-à-vis du Canton lors des discussions par exemple pour l'élaboration du plan directeur cantonal suite à la nouvelle LAT.
- ❖ Position importante de la commune (en tant que commune satellite) pour la répartition des surfaces des terrains actifs en zone de construction.
- ❖ Visibilité sur l'avenir car l'AGGLO doit anticiper fortement les enjeux du futur que ne peut pas faire une commune seule.

PROJET PA 3

Chaque projet doit être accepté par la commission de l'agglomération (représenté par le conseiller communal s'occupant du dicastère de l'urbanisme), par le Conseil de l'AGGLO (représenté par les maires) et par l'assemblée de l'AGGLO (représenté par l'ensemble des conseils communaux). Les informations sont ensuite relayées aux assemblées communales et aux conseils généraux.

Le PA3 a été préparé par le bureau technique, la commission de l'AGGLO, et des bureaux spécialisés en partenariat avec le Service cantonal du développement territorial dans le sens des directives de la Confédération.

Il ne faut pas oublier que dès 2018, Corban rejoindra ce processus.

Processus

- ✓ Document élaboré par des bureaux d'urbanisme mandatés et le bureau technique de l'agglomération
- ✓ En collaboration avec la commission de d'aménagement, le Conseil d'agglomération et le Service cantonal du développement territorial
- ✓ Sur la base des directives de la Confédération

Calendrier

Procédure	Date
Fin de l'examen préalable	Septembre 2016
Actualisation des documents suite à l'examen préalable	Début octobre 2016
Validation par les Conseils communaux	Début novembre 2016
Adoption par l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont	Mi-novembre 2016
Approbation par le Gouvernement jurassien	Décembre 2016
Dépôt auprès de l'Office fédéral du développement territorial	Décembre 2016

Contenu général

- ✓ Objectif du PA3 : assurer une optimisation des systèmes de transports et leur coordination avec l'urbanisation et le paysage
- ✓ Echelle régionale – vision intercommunale
- ✓ Structure : Diagnostic → Vision: Lignes directes → Stratégies: Objectifs → MESURES concrètes

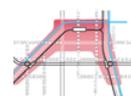
Carte de la vision



Lignes directrices



1. Les polarités sont hiérarchisées et structurées par des réseaux de transports efficaces favorisant l'intermodalité.



2. Le territoire de confluence est le cœur du développement des équipements et des activités économiques à vocation régionale et cantonale de l'agglomération.



3. Le réseau d'espaces publics est valorisé, le tissu bâti densifié. L'urbanisation est circonscrite et attentive à son contexte paysager.



4. La campagne d'agglomération est reconnue. Elle favorise des interactions positives entre les loisirs et l'activité agricole.

Stratégies

- Assurer un développement localisé et coordonné entre les différentes communes de l'agglomération
- Valoriser les espaces bâtis pour assurer la qualité de vie
- Renforcer l'attractivité économique et valoriser les sites stratégiques pour les activités économiques pour un développement de qualité. Communance Sud, Innodel, Courrendlin Nord
- Préserver les espaces agricoles, le paysage et les milieux naturels

Stratégies – Transports

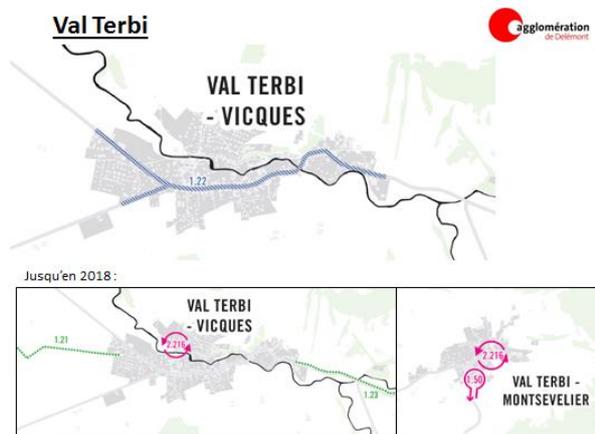
- Développer la desserte et l'utilisation des transports publics
- Garantir une bonne connexion des réseaux routiers et ferroviaires nationaux
- Maîtriser le trafic automobile
- Sécuriser et promouvoir les déplacements piétons et cyclistes
→ Mener les mesures d'infrastructures que la Confédération subventionne dans certains cas

Mesures concrètes

- ✓ Mesures reprises des PA1 (2007) et PA2 (2012), et nouvelles mesures
- ✓ Actualisation dans le PA3
- ✓ La Confédération évaluera le PA3 et, selon les résultats, subventionnera plusieurs mesures
- ✓ Mesures spécifiques à une commune
- ✓ Mesures globales à étudier à l'échelle régionale

Mesures concrètes – Exemples

- ✓ Réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens
- ✓ Campagne d'agglomération : protéger les espaces agricoles qui subissent les pressions du développement au centre de l'agglomération, tout en proposant des activités de loisirs et de détente compatibles avec l'agriculture
- ✓ Amélioration du stationnement vélos aux arrêts de bus et gare
- ✓ Infrastructures de recharge publique pour les véhicules électriques
- ✓ Système de vélos en libre-service
- ✓ Nouvelle liaison routière et de mobilité douce au sud-est de Delémont (accès secteur "Gare SUD")



→ Traversée de Vicques à l'horizon 2022

→ Révision du PAL

→ Rebroussement du CarPostal à Montsevelier

→ Abri et arrêt de bus

Monsieur le Président ouvre une discussion générale.

M. **Pierre-Henri Scherrer** a une question sur le calendrier de l'AGGLO. Selon le journal, l'AGGLO aurait pris du retard. Que devient le volet fiscal. Selon, M. Marcel Chételat ce volet n'est pas lié directement au dossier présenté. Le fil conducteur est le plan directeur cantonal qui sera finalisé en 2018. Dans le cadre de l'AGGLO, le volet fiscal n'est pas traité mais bel et bien dans celui du plan directeur cantonal. Le PA3 et le plan directeur est bien deux choses différentes.

M. **Luc Chalverat** trouve dommage de ne pas se soucier un peu plus de la traversée de Vicques, plus particulièrement les secteurs écoles, commerces et centre communal. Le Conseil communal est attentif à cette problématique et étudie les possibilités avec une réflexion segment par segment.

M. **Romain Lambert** demande si l'on peut bénéficier d'une part de subvention par rapport au projet Scheulte. Non, mais à garder à l'esprit.

Selon l'exposé, M. **Laurent Der Stepanian** demande confirmation que la traversée de Vicques est prévue à l'horizon 2022 ? Réponse affirmative.

6. Résultat du postulat de M. Alain Ryser intitulé "Télécommunication – Fibre optique"

La parole est donnée à Monsieur Marcel Chételat, conseiller communal

"En date du 23 septembre 2014, M. Alain Ryser a déposé un postulat concernant les accès Internet pour le village de Vermes et le Conseil Communal souhaite finaliser le dossier.

Il y a environ une année jour pour jour, lors de la séance du Conseil Général de décembre, j'avais eu le plaisir de vous faire une communication concernant la décision de Swisscom d'enfin accepter de relier le village de Vermes au réseau de la fibre optique. Les travaux devaient se terminer au début de l'automne 2016 et ce soir je peux vous annoncer que le village de Vermes est enfin relié au réseau Internet et par conséquent est sorti du trou noir qui l'isolait des nouvelles technologies de l'information.

Par conséquent, le Conseil communal estime que le postulat est accompli. Une séance d'information organisée par Swisscom se tiendra prochainement. Merci de votre attention".

7. Réponse à l'interpellation de M. Michel Gury intitulé "Des pêcheurs oubliés"

Auteur: M. Michel Gury, conseiller général

(contenu de l'interpellation)

"J'ai eu, comme ancien riverain, la curiosité de m'intéresser à la pêche dans la Scheulte, moi qui n'ai jamais sorti une truite !

Le lit de la Scheulte, à Vicques, appartient à la commune : c'est la parcelle 986. Sur l'ensemble de son cours, 12 droits de pêche sont affermés, tous privés.

Sur le territoire de Vicques, le lot est divisé en 3 droits pour deux propriétaires; l'un deux, un bâlois, en possède deux. Chose surprenante, c'est l'Etat qui encaisse lesdits droits.

Impossible d'en savoir plus: le nom des propriétaires des droits et le montant perçu par le canton, C'est "halte, protection des données".

Mais, depuis, la nouvelle loi sur la pêche de 2008, ces pêcheurs privilégiés peuvent être astreints, comme tout propriétaire, au paiement de la taxe des digues.

Je demande aux Conseil communal de confirmer mes affirmations puis de taxer ces propriétaires fluviaux.

Certains d'entre eux renonceront peut-être à leur droit de pêche que l'Etat rachètera. C'est d'ailleurs son objectif avoué. Je crois savoir qu'il en est de même pour la Gabiare et le ruisseau de Montsevelier.

Réponse du Conseil communal par M. Claude-Alain Chapatte

L'office de l'Environnement a apporté les éléments de réponses suivants :

- ✓ la Scheulte est bien grevée de 12 droits de pêche privés tout au long de son tracé de Courroux à Mervelier. Il en existe en effet 11 autres sur la Gabiare et le ruisseau de Montsevelier ;
- ✓ l'Etat n'encaisse aucun montant lié au fermage de ces cours d'eau. Il s'agit de droits de pêche immémoriaux qui, pour la plupart, ont été acquis bien avant la création de la République et Canton du Jura ;
- ✓ la taxe est perçue en fonction de la valeur officielle des immeubles (article 37 de la loi sur la gestion des eaux – RSJU 814.20). Or, les droits de pêche privés, bien que mentionnés au registre foncier, ne dispose d'aucune valeur officielle et ne sont donc pas assujettis à la taxe ;
- ✓ la loi cantonale sur la pêche, article 37 (RSJU 923.11), stipule qu'une participation financière adéquate peut être exigée des titulaires de droits de pêche privés, lorsque des cours d'eau font l'objet de mesures d'aménagement qui ont des effets favorables sur le développement de la faune aquatique. Il est loisible d'examiner cette question et d'envisager cette participation financière.

Monsieur **Michel Gury** est quasiment satisfait.

8. Budget 2017

Entrée en matière: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

"Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal vous demande d'accepter le budget 2017

- a) Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement
- c) Discuter et approuver le budget des investissements
- d) Discuter et approuver les budgets bourgeois"

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: M. Claude-Alain Chapatte, Conseiller communal

Comparaison 2016 et 2017 : les éléments externes à la commune ont le plus grand impact

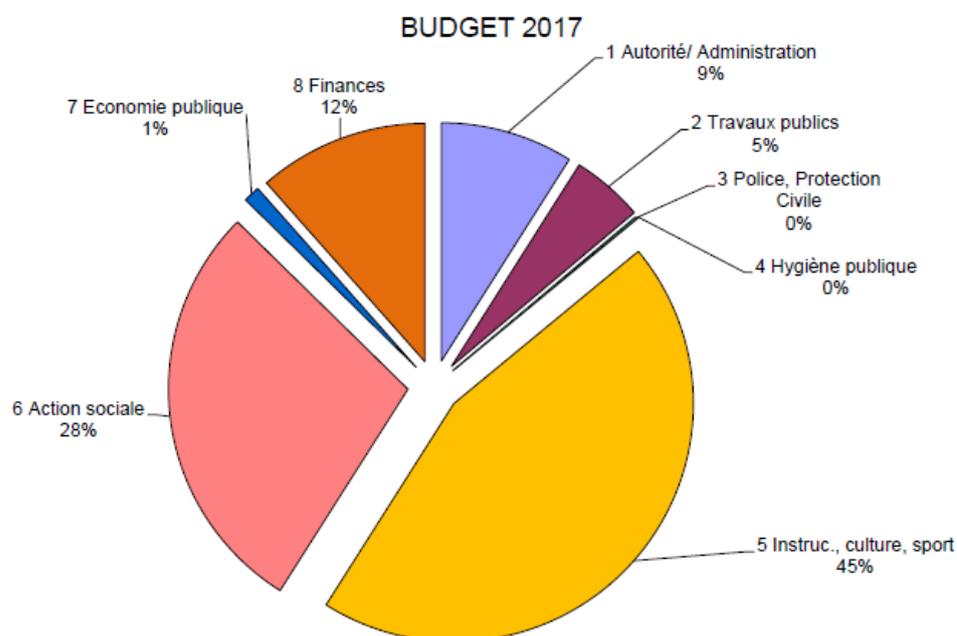
Alors que le budget 2016 était presque équilibré avec un déficit de 80'000 francs, le budget 2017 s'avère sensiblement plus déficitaire, soit 380'000 francs. La quotité d'impôt étant inchangée, les deux années sont facilement comparables. L'analyse entre les deux exercices met facilement en évidence que les principaux éléments qui expliquent cette dégradation sont des charges externes à la commune. Il s'agit des éléments suivants :

- ✓ Diminution de la péréquation : - 80'000 francs alors que nos rentrées d'impôts ne suffisent pas à combler cette baisse (la fiscalité baisse de 51'000 francs au total).
- ✓ Aide sociale : le secours d'assistance avec + 100'000 francs et la part communale à l'état avec + 53'000 francs ont l'impact le plus important sur l'augmentation du déficit budgétaire.
- ✓ Augmentation des charges du SIS, suite aux nouveaux achats et hangars : + 20'000 francs.
- ✓ Excédent de charges prévisible de la crèche suite à Optima : + 34'000 francs.
- ✓ Les mesures contre le chômage et la part communale à l'AVS en légère augmentation : + 12'000 francs.

De 2016 à 2017, le déficit s'est aggravé de 300'000 francs. La liste des éléments ci-dessus sur lesquels la commune n'a strictement aucune influence totalise 270'000 francs, soit le 90% de l'augmentation du déficit.

Présentation du compte de fonctionnement

	Budget					
	2013	2014	2015	2016	2017	
1 Autorité/ Administration	735'450.00	693'400.00	622'800.00	596'600.00	649'100.00	charges
2 Travaux publics	238'050.00	291'000.00	389'700.00	339'000.00	353'000.00	charges
3 Police, Protection Civile	28'140.00	30'600.00	12'000.00	27'700.00	11'000.00	charges
4 Hygiène publique	100.00	100.00	100.00	100.00	-	charges
5 Instruc., culture, sport	3'203'820.00	3'209'400.00	3'279'300.00	3'281'200.00	3'260'100.00	charges
6 Action sociale	1'590'800.00	1'698'200.00	1'754'800.00	1'862'800.00	2'059'900.00	charges
7 Economie publique	59'900.00	66'600.00	79'600.00	77'800.00	80'700.00	charges
8 Finances	465'900.00	533'800.00	643'300.00	814'300.00	833'300.00	charges
9 Imposition	- 6'107'750.00	- 6'226'500.00	- 6'790'500.00	- 6'919'400.00	- 6'868'400.00	produits
Résultat chapitre 1-9	214'410.00	296'600.00	- 8'900.00	80'100.00	378'700.00	charges
11 Enlèvements des ordures	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
12 Inhumations	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
13 Service du feu	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
14 Canalis. & inst. épur. eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
15 Service des eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	



Charges sans réel pouvoir décisionnel au budget 2017

0590.351.00	Part charges enseignement	2 549 000
0600.366.00	Secours d'assistance	300 000
0621.318.01	Traitement denture normale	1 000
0621.318.03	Orthodontie part communale	10 000
0650.361.00	Action sociale part communale	866 000
0660.361.00	Part communale AVS	726 000
0661.318.00	SAMT / chômage	81 000
0710.365.02	Noctambus	56 000
0710.365.01	Subsides tourisme	8 000
TOTAL		env. 4 600 000
Total des charges hors services et charges liées à l'imposition		8 300 000

Charges liées sans réel pouvoir décisionnel: 4'600'000 francs

Charges «internes» avec pouvoir décisionnel:

$$8'300'000 - 4'600'000 = 3'700'000 \text{ francs}$$

Nouveaux efforts d'économie

Le premier budget accusait un déficit nettement supérieur à 400'000 francs. Le Conseil communal a donc une fois de plus été contraint à proposer de nouvelles mesures d'économies. Notre marge de manœuvre étant extrêmement restreinte, la dizaine de mesures prise a permis une amélioration de seulement 30'000 francs du résultat. Force est de constater qu'une amélioration sensible du budget communal ne peut plus être obtenue de cette manière. Parmi les 10 mesures prises, le Conseil communal a adopté la mesure retenue par le Gouvernement jurassien qui consiste à corriger la grille salariale de 1,5% vers le bas afin de tenir compte partiellement du recul de l'indice des prix à la consommation. Cette décision est la suite logique de l'application d'un règlement du personnel semblable à celui du canton ainsi que de la nouvelle évaluation des fonctions faite selon le modèle JU.

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement se situe à 584'000 francs, contre 820'000 francs en 2015 et en 2016.

Pour rappel, l'objectif sur 5 ans est de 850'000 francs par an, afin de financer au moins 80% de nos investissements. Il faut donc noter que, cette année, il manque 250'000 francs d'autofinancement pour assumer pleinement nos investissements. Cette insuffisance est une mauvaise nouvelle pour notre commune qui a déjà de lourds retards dans le renouvellement de certaines infrastructures.

Plan des investissements hors subventions 2017	Compétence Conseil communal	Demande de crédit et approbation Service des communes
01 Administration générale		
Matériel informatique (changement)	10'000.00	
02 Travaux publics		
Agglomération de Delémont	17'900.00	
PAL		50'000.00
Eclairage public (Montant initial prévu en 2016 : CHF 175'000 / somme résiduelle)		95'000.00
Cours d'eau et travaux hydrauliques, projet Scheulte, étape 1	170'000.00	
0511		
Nouveaux bancs et chaises Ecole primaire Vermes	36'000.00	
0825 Charges des immeubles du patrimoine		
Nouveau chauffage à distance de Vicques		300'000.00
Modification (agrandissement) de l'administration communale * (* uniquement si la fusion et/ou la crèche est acceptée(s) le 27 novembre 2016)		220'000.00
Pose de capteurs photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de la crèche **		60'000.00
Construction d'une nouvelle crèche ** (** uniquement si la crèche est acceptée le 27 novembre 2016)	1'995'000.00	
Halle de gymnastique Montsevelier (somme résiduelle) (Soldé sur montant initial voté en 2012 CHF 3'330'000, approbation Service des communes)	925'000.00	
12 Inhumations		
Jardin du souvenir et columbarium cimetière Vicques	35'000.00	
TOTAL	3'188'900.00	725'000.00

Services communaux et bourgeoisies

- Les taxes et quotités communales sont inchangées, hormis le prix de l'eau usée qui passe de 1.50 à 1.80.
- Le service des déchets présente une situation positive avec 15'000 francs attribués au fonds de réserve

et des amortissements en hausse.

- Les services liés aux eaux seront exposés avec plus de détails pour le budget 2018, suite aux nouvelles lois cantonales.
- Le SIS présente un déficit prudent de 33'000 francs suite à la fusion et aux nouveaux locaux. Cependant, les perspectives d'une amélioration financière à court et moyen termes sont bonnes.
- Les finances fragiles des bourgeoisies de Vermes et Montsevelier sont à étudier dans le cadre des commissions bourgeoisies. Il s'agit de commencer à chercher des solutions, éventuellement structurelles, afin d'y remédier.

	2013	2014	2015	2016	Budget 2017	
Bourgeoisie de Vermes	- 6'900.00	9'383.00	7'757.00	11'183.00	8'463.00	produits
Bourgeoisie de Vicques	159'580.00	- 35'570.00	4'690.00	- 13'650.00	- 13'930.00	charges
						produits
Résultat des bourgeoisies	177'080.00	- 14'577.00	16'692.00	2'408.00	- 6'487.00	produits

Rappel des enjeux

Perspectives budgétaires :

- ✓ Dès 2018 : reprise de la baisse annuelle de 1% des rentrées fiscales.
- ✓ RIE III : processus en cours: notre commune y est relativement peu sensible (éventuelle cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales).
- ✓ LAT: diminution de nos perspectives de développement.
- ✓ Economies internes quasi épuisées .
- ✓ **Nouvelle répartition des charges canton-communes + péréquation.**

Délai décisionnel : fin 2017 (fin de législature communale), puis application progressive.

Les années 2015 et 2016 ont permis à la commune d'assumer pleinement ses investissements, grâce à un autofinancement suffisant. Lors du budget 2016, le Conseil communal vous rendait cependant attentif :

"La situation reste précaire, car notre charge de manœuvre est quasi inexistante. Toute mauvaise surprise serait difficile à "digérer". Seule une répartition plus équitable des ressources entre communes et/ou canton serait à même de nous apporter plus d'oxygènes".

Au final, les mauvaises surprises de la répartition des charges en particulier donnent une résonance très actuelle à l'avertissement de l'année passée. Le Conseil communal, en accord avec la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances tient à rendre attentifs les différents acteurs communaux et cantonaux de notre réalité en proposant un "budget de vérité" au moment même où le processus de répartition des charges canton-communes est pleinement engagé.

En conséquence, la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances et le Conseil communal vous invitent à accepter les quotités et taxes 2017, les budgets 2017 et le budget des investissements 2017.

Totaux des budgets présentés

- **Budget du compte de fonctionnement municipal de la commune mixte de Val Terbi**

Charges 9'408'100 francs, produits 9'029'400 francs. Conclusion, un excédent de charges de 378'700 francs.

- **Budget du compte des investissements de la commune mixte de Val Terbi**

Le budget des investissements hors subventions 2017 se monte à 3'913'900 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Montsevelier**

Charges 60'700 francs, produits 61'720 francs. Conclusion, un excédent de produits de 1'020 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vermes**

Charges 41'683 francs, produits 33'220 francs. Conclusion, un excédent de charges de 8'463 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vicques**

Charges 98'450 francs, produits 112'380 francs. Conclusion, un excédent de produits de 13'930 francs.

Monsieur Claude-Alain Chapatte communique pour rappel que la quotité d'impôt reste inchangée à 2.25. La taxe des eaux usées a été augmentée de 30 centimes et passe à 1.80 francs/m³.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. **Xavier Dobler** amène une précision en tant que membre Etat-Major du SIS. Le SIS ne coûtera pas plus cher. Les loyers seront pris sur le produit de la taxe encaissée par le service du feu. Par contre, si le budget du SIS est déficitaire, les communes membres devront s'en acquitter via la clé de répartition. Pour 2017, si le budget est respecté, il n'y aura aucun frais pour les communes hormis éventuellement quelques interventions non prévues.

M. **Laurent Der Stepanian** pose la question sur une éventuelle augmentation de la quotité d'impôt en 2018. En 2018, la nouvelle commune en décidera. Ce n'est pas le but de ce conseil-ci mais bien de démontrer un budget de vérité, une situation réelle. L'augmentation de la quotité d'impôt n'est pas la volonté du Conseil, il ne faut pas faire de la Commune un enfer fiscal.

Comme la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

a). Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes

Monsieur le Président soumet à votation les taxes communales et les tarifs de vacances 2017 telles que présentés.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

La quotité d'impôt, ainsi que les taxes communales et les tarifs de vacances tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.

b). Budget de fonctionnement 2017

Monsieur le Président soumet à votation le budget de fonctionnement 2017. Le budget de fonctionnement présente un déficit de 378'700 francs.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. M. **Martin Clerc** propose que le montant annuel de 4'000 francs lié à la participation des frais de la salle soit retiré du budget. La commission ViCulturelle ne reçoit pas de subvention mais constate que le CCRD reçoit 3500 francs. Pour lui, c'est un comble, ViCulturelle est locale et fait un travail considérable. Il reprend les dires de sa question orale citée au point 4 de l'ordre du jour. « De plus, le Conseil communal doit reconnaître que c'est grâce aux activités de ViCulturelle et de ses partenariats, que la salle est louée de nombreuses fois. Cette commission rapporte plus que ce qu'elle ne coûte. Les commerces, restaurant et bar du village, profitent également de fruits de ce travail. Sans parler de l'image qu'a désormais Vicques.

Avec cette démarche de vouloir faire payer une commission communale, c'est comme si on demandait aux membres de la commission des finances de faire des ventes pâtisseries pour rembourser la dette, aux membres de la commission des travaux publiques de tondre les espaces verts afin de financer l'achat du tracteur, ou à nous les conseillers généraux de se cotiser pour louer la salle dans laquelle nous siégeons. Nous sommes d'accord cela n'a pas de sens.

Je le rappelle ViCulturelle est une commission communale spéciale, et non une société, avec une décision politique et un cahier des charges. Sans le soutien des autorités communales l'existence même de la commission culturelle est remise en cause ».

Le conseiller des finances déplore cette situation. Au niveau des efforts financiers, il est reproché vivement de ne pas soutenir ViCulturelle mais, le Conseil communal ne soutient pas les écoles par rapport à la suppression des journées de ski, ne soutient pas non plus le personnel communal part rapport à la suppression d'annuité et la réduction de 1,5% des salaires, etc... Il le répète, le Conseil communal est très satisfait du travail de ViCulturelle. De plus, il répète que ce dossier est en phase de discussion.

M. **Martin Clerc** propose de retirer ces 4'000 francs au budget tel que le budget passe à un déficit de 382'700 francs.

Votation : Par 12 oui, 4 non et 4 abstentions, le Conseil général accepte de supprimer ces 4'000 francs au budget. Ainsi, le déficit se monte à 382'700 francs.

Monsieur le Président met en votation le nouveau budget de fonctionnement avec un déficit de 382'700 francs.

Votation : Par 14 oui et 5 abstentions, le Conseil général accepte le budget de fonctionnement avec un déficit passant à 382'700 francs.

Monsieur Martin Clerc tient à remercier le Conseil général qui par ce vote soutient la culture.

c). Budget des investissements 2017

Monsieur le Président soumet à votation le budget des investissements 2017 tel que présenté par le Conseil communal sous réserve de l'acceptation des points 9 et 10.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Le budget des investissements 2017 tel que présenté ce soir est accepté à l'unanimité.

d). Budgets bourgeois 2017

Monsieur le Président soumet à votation les budgets bourgeois 2016 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés par le Conseil communal.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Les budgets bourgeois 2017 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés ce soir sont acceptés avec 18 voix pour et 2 abstentions.

La récapitulation du budget ainsi que les taxes communales 2017 de la commune mixte de Val Terbi se trouve sur notre site internet www.val-terbi.ch

Monsieur le Président salue M. Pascal Burri architecte. Il sera à disposition pour les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

9. Sous réserve d'approbation de la construction d'une crèche/UAPE et/ou de la fusion des communes de Val Terbi et Corban par le peuple, présentation, discussion et adoption d'un crédit de 220'000 francs concernant la transformation des bureaux de l'administration communale et des loges pour les artistes; donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation du projet

Entrée en matière: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

"Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit de 220'000 francs pour la transformation des bureaux de l'administration communale et des loges pour les artistes".

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Contenu du projet

- ✓ Adaptation des locaux avec augmentation de leur capacité (fusion avec Corban, crèche).
- ✓ Création d'une surface de rangement pour les installations techniques et le mobilier de scène de la salle de spectacles.
- ✓ Aménagement d'un WC séparé pour les artistes dans les loges.
- ✓ Portes de liaisons avec la future crèche.

Plans



Répartition des coûts

Démolitions / déblaiements	6'400.—
Gros œuvre 1 (maçonnerie)	12'000.—
Gros œuvre 2 (fenêtres, portes ext.)	20'000.—
Installations électriques	26'500.—
Chauffage, ventilation	24'200.—
Sanitaires	8'000.—
Aménagements intérieurs	71'500.—
Menuiserie, platerie, cloisons, comptoirs, sols, faux-plafonds, peinture	40'000.—
Honoraires	29'400.—
Frais secondaires et réserve	22'000.—
TOTAL	220'000.—

Echéancier

Etudes, conception	2016
Votation fusion/crèche	26 novembre 2016
Présentation crédit Conseil général	6 décembre 2016
Début des travaux	fin mai 2017
Fin des travaux	fin juillet 2017

Monsieur le Président ouvre une discussion.

M. **Michel Gury** demande si l'évier à l'étage reste ? Réponse affirmative.

Mme **Dominique Rudolf** demande si le mobilier a été budgeté ? Non, il est prévu de reprendre les bureaux de Montsevelier.

Le monobloc ventilation ne peut-il pas être accouplé à celui de la crèche demande M. Daniel Joray. Malheureusement pas, ils ne sont pas compatibles.

M. **Martial Chételat** demande si les entreprises locales sont consultées et prioritaires. Toujours, dans la mesure du possible.

M. **Martin Clerc** demande si des mesures sont prises par rapport à la chaleur l'été au sein de l'administration. Les stores joueront un rôle majeur et la ventilation peut améliorer le confort estival.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit de 220'000 francs concernant la transformation des bureaux de l'administration communale et des loges pour les artistes et donne compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation du projet.

10. Sous réserve d'approbation de la construction d'une crèche/UAPE par le peuple, présentation, discussion et adoption d'un crédit de 60'000 francs pour la pose de capteurs photovoltaïques sur le nouveau bâtiment de la crèche; donner compétence au Conseil communal pour son financement et la consolidation de ce projet

Entrée en matière: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

"Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit de 60'000 francs pour la pose de capteurs photovoltaïques".

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Objectif

Profiter du futur bâtiment dédié à la crèche/UAPE pour intégrer des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie.

Avantages

- ✓ Intégration simple – toiture plate.
- ✓ Energie renouvelable et gratuite.
- ✓ Possibilité de couvrir une partie des besoins de la crèche et de l'administration communale.
- ✓ Possibilité de revente à des tiers – courant vert.
- ✓ Coûts de fonctionnement faibles.
- ✓ Stockage possible de l'énergie électrique par des batteries à moyen terme.
- ✓ Rentabilité garantie.

Rentabilité

- Analyse effectuée par Faivre Energie SA (information : l'entreprise Faivre Energie SA a été choisie selon les vœux de l'architecte et non de la volonté du Conseil communal. Il est bien entendu que les appels d'offres seront élargis à d'autres entreprises).
- Part d'autoconsommation évaluée à 50%.
- Prix de 4 cts pris en compte pour les calculs (revente du courant).
- Installation amortie complètement en maximum 12 ans (9 ans si subvention).

Coûts

Installation photovoltaïque	49'995.—
Architecte	3'000.—
Réserve et frais divers	7'555.—
TOTAL NET	60'000.—

Monsieur le Président ouvre une discussion.

M. **Alain Ryser** demande la surface des panneaux. Cela représente plus de 150 m², exactement 154.4 m²

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: Mme Elisabeth Dennert, conseillère communale

"En novembre 2015, l'Assemblée des délégués a mis à son programme la rénovation des salles d'économie familiale de l'école secondaire du Val Terbi. Les travaux, réalisés durant les vacances d'été 2016, ont porté sur la réfection des locaux et de la ventilation.

Le décompte final des travaux réalisés se présente comme suit :

Réfection des salles d'économie familiale (voté en AD 25.11.2015)		
	Devir	Effectif
* Gros œuvre (maçonnerie)	Fr. 28'801.--	Fr. 31'562.55
* Installations électriques	Fr. 14'960.--	Fr. 23'185.00
* Chauffage, ventilation	Fr. 74'920.--	Fr. 80'634.10
* Installations sanitaires	Fr. 3'000.--	Fr. 1'502.45
* Aménagements intérieurs	Fr. 35'027.--	Fr. 33'814.65
* Nettoyages	Fr. ---.--	Fr. 2'729.00
* Honoraires architecte	Fr. 12'500.--	Fr. 12'500.00
* Honoraires ingénieur	Fr. 14'000.--	Fr. 13'165.20
* Frais divers	Fr. 5'000.--	Fr. 2'298.00
* Réserve	Fr. 46'792.--	Fr. 21'400.00
Total	Fr. 235'000.--	Fr. 222'790.95

Les travaux seront financés via un emprunt bancaire; chaque commune en supportera les intérêts et les amortissements. Pour Val Terbi, cela représente le 37.61% selon la clé d'investissements 2016. Le taux de l'emprunt devrait se situer à 1.1% et les amortissements à 12'000 francs par an. Cela donne une charge financière annuelle pour Val Terbi d'environ 5'500 francs.

Ce décompte, soumis à l'Assemblée des délégués le 24 novembre 2016, doit faire l'objet d'une ratification par les législatifs des communes membres.

Le Conseil communal recommande au Conseil général de ratifier la décision de consolidation prise par l'Assemblée des délégués."

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne prend la parole.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général ratifie la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction de 235'000 francs destiné à la rénovation des salles d'économie familiale

13. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2017

- a. **Présidence**
- b. **1^{ère} vice-présidence**
- c. **2^{ème} vice-présidence**
- d. **2 scrutateurs**

Monsieur le Président informe que le bureau du Conseil général sera voté à main levée. La votation se fera à bulletin secret lors de proposition de plusieurs candidats pour le même poste.

a). Présidence

Monsieur le Président propose Monsieur Xavier Dobler (PDC) à la présidence. Il donne la parole à Monsieur Xavier Dobler. "Il s'agit d'une suite logique mais je vous remercie pour la confiance témoignée."

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Xavier Dobler est élu à la présidence avec 18 voix.

b). 1^{ère} vice-présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Martin Clerc** (PCSI), Vicques à la 1^{ère} vice-présidence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Martin Clerc est élu à la 1^{ère} vice-présidence avec 19 voix.

c). 2^{ème} vice-présidence

Monsieur le Président propose Madame **Dorothee Lovis** (SP), Montsevelier à la 2^{ème} vice-présidence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Madame Dorothee Lovis est élue à la 2^{ème} vice-présidence avec 19 voix.

d). 2 scrutateurs

Monsieur le Président propose Monsieur **Alain Ryser** (SP), Vermes comme 1^{er} scrutateur.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Alain Ryser est élu 1^{er} scrutateur avec 19 voix.

Personne n'a été présenté. **Monsieur le Président** propose Monsieur **Martial Chételat**, comme 2^{ème} scrutateur. Monsieur Martial Chételat demande un temps de réflexion.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

Monsieur Martial Chételat est élu 2^{ème} scrutateur avec 19 voix sous réserve de l'acceptation de M. Martial Chételat. Applaudissements de l'assemblée.

Le calendrier 2017 a été fixé. Les dates retenues sont : 21 mars, 16 mai, 20 juin, 19 septembre, 12 décembre. La date de réserve a été fixée le 14 novembre.

Monsieur le Président donne la parole au futur président. **Monsieur Xavier Dobler** remercie le Conseil général de la confiance témoignée à son égard, le bureau du Conseil général ainsi que les membres des autorités communales pour le travail accompli.

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement, leur souhaite une joyeux Noël et une très bonne et heureuse Année 2017 et lève la séance à 21h35.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 21 mars à 19h30 à Vicques.**

Vicques, le 6 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Jean-Luc Charmillot
Président

Sophie Lachat
Secrétaire